

Québec, le 7 octobre 2014

6211-06-155

Monsieur Jean Goulet  
Directeur des Études et communications  
Ville de Bois-des-Filion  
375, boulevard Alphonse-Chapleau  
Bois-de-Filion (Québec) J6Z 1H1

**Objet :** Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport  
collectif à Laval et Bois-des-Filion  
Questions complémentaires du 7 octobre 2014

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses **d'ici le 9 octobre prochain** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

p.j Annexe de questions de la commission du BAPE du 7 octobre 2014

## Annexe de questions de la commission du BAPE du 7 octobre 2014

1. Hormis les développements déjà identifiés (PR3.1, figure 3-26, p.59), quels seraient les projets de développement (résidentiel, commercial ou industriel) susceptibles de rendre la circulation plus difficile aux heures de pointe du matin et du soir au nord du boulevard industriel?
2. Prévoyez-vous aménager un espace spécifique à l'intersection du Boulevard Adolphe-Chapleau et de la montée Gagnon (ou à proximité) afin de permettre aux usagers des lignes d'autobus en provenance de Blainville, Lorraine, Terrebonne Ouest, Bois-des-Fillion Ouest et Sainte-Anne-des-Plaines d'établir la correspondance avec des lignes d'autobus qui assureraient la liaison avec les stations de métro de Laval en empruntant le corridor de l'autoroute 19?
3. Comment voyez-vous le réaménagement de votre centre-ville au regard des aménagements que le prolongement l'autoroute 19 impliquerait notamment la construction d'un tronçon autoroutier encaissé susceptible d'accroître la cassure existante dans la zone urbaine au centre de Bois-des-Fillion et l'érection de murs anti-bruit de 4 à 5,5 m de haut sur une grande partie du côté est du tronçon autoroutier qui le traverserait ? Que prévoit le schéma d'aménagement de la ville de Bois-des-Fillion à cet effet?